

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Sylvestre tenue le **9 septembre 2019** à 20h00, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire Monsieur Mario Grenier et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum.

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller #3
Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4
Monsieur Étienne Parent, conseiller #5
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Actes législatifs du conseil

- a) Emprunt temporaire
- b) Duraligne
- c) Formation pour l'inspecteur et pour la responsable de l'urbanisme
- d) Résolution d'acceptation de la soumission pour le déneigement et l'entretien du réseau routier de la municipalité de St-Sylvestre pour les saisons hivernales de l'année 2019-2020 jusqu'à l'année 2023-2024, option 2, 5 ans.
- e) Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales

Résolution numéro 148-2019

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Résolution numéro 149-2019

Adoption du dernier procès-verbal

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu unanimement que le procès-verbal du mois d'août 2019 soit accepté tel que présenté.

Résolution numéro 150-2019

Emprunt temporaire

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection et de resurfaçage sur le rang Ste-Catherine – St-Paul – St-Frédéric et Montgomery ont été effectués et qu'ils seront financé par les règlements d'emprunt 114-2018 et 129-2019;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés et que les coûts doivent être supportés par la Municipalité de St-Sylvestre en attente du remboursement du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent sera effectif le 7 octobre 2019;

Pour ces motifs, il est proposé par Steve Houley, appuyé par Étienne Parent et résolu unanimement que la Municipalité de St-Sylvestre procède à un emprunt temporaire pour une durée de 40 jours au montant total de 1 951 638\$ au taux d'intérêt préférentiel de la caisse qui est actuellement à 3,95 % et de payer les frais d'octroi de ce financement au coût de 1500 \$.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la transaction.

Résolution 151-2019

Duraligne

ATTENDU QUE des travaux d'asphaltage ont été faits sur la route Montgomery, la route Ste-Catherine, le rang Ste-Marie O et une partie de la rue Principale;

ATTENDU QUE des lignes d'asphaltage sont essentielles à la sécurité des automobilistes;

ATTENDU QUE Duraligne nous a fait une soumission que le conseil juge acceptable

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre mandate Duraligne pour les travaux de lignages de certaines artères sur le territoire de St-Sylvestre au montant de 10 250\$ avant taxes.

Résolution 152-2019

Formation pour l'inspecteur et pour la responsable de l'urbanisme

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre compte dans son équipe un nouvel inspecteur municipal et une nouvelle responsable de l'urbanisme;

ATTENDU QUE ces derniers doivent suivre quelques formations pour procéder à certains travaux;

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Nancy Lehoux et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre défraie les cours d'abattage d'arbres et la formation sur les eaux usées à l'inspecteur municipal ou à la responsable de l'urbanisme.

Résolution 153-2019

Appel d'offre – CONTRAT pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité de St-Sylvestre pour les saisons hivernales de l'année 2019 à l'année 2024, soit pour une période de cinq (5 ans)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Sylvestre a lancé un appel d'offres public pour l'entretien et le déneigement de son réseau routier, pour une période de 3 ans (option 1) ou de 5 ans (option 2);

ATTENDU QU'à la date d'ouverture des soumissions, soit le 29 août 2019, à 11h00, deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres, soit :

Soumissionnaire	Option 1 (3 ans) taxes incluses	Option 2 (5 ans) taxes incluses
Les Excavations Dark Mercier	967 066,22 \$	1 575 283,97 \$
<u>Transport Gérard Nadeau et fils</u>	1 840 749.75\$	3 131 919.00\$

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la Municipalité a décidé de se prévaloir de l'option 2 et d'octroyer un contrat de 5 ans;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme aux documents d'appel d'offres est celle de *Les Excavations Dark Mercier*;

ATTENDU QU'il y a lieu de requérir de *Les Excavations Dark Mercier* de fournir la preuve que la location des équipements indiqués à sa soumission sera valide pour l'entière durée du contrat;

ATTENDU QU'il y a également lieu que *Les Excavations Dark Mercier* fournisse une précision quant au montant de la franchise de sa police d'assurance responsabilité civile;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte la soumission de *Les Excavations Dark Mercier*, au montant de 1 575 283,97 \$, pour l'entretien et le déneigement de son réseau routier, pour une période de 5 ans;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer un contrat avec *Les Excavations Dark Mercier*, le tout conformément à l'article 2.16 du devis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

STEVE HOULEY

APPUYÉ PAR :

ROGER COUTURE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité octroie le contrat pour le déneigement et l'entretien de son réseau routier pour une période de 5 ans à *Les Excavations Dark Mercier* pour un montant global de 1 575 283,97 \$\$ (avec taxes), conformément au bordereau de soumission complété par le soumissionnaire et intégré dans sa soumission, sous condition pour ce dernier de fournir à la Municipalité les documents suivants :

- une preuve que le contrat de location des équipements prévus à la soumission sera valide pour toute la durée du contrat octroyé par la Municipalité;
- une précision quant au montant de la franchise de son assurance responsabilité civile,

le tout dans les dix (30) jours de l'adoption de la présente résolution;

QUE la Municipalité donne avis à *Les Excavations Dark Mercier*, conformément aux documents d'appel d'offre, de remplacer, dans les quinze (15) jours de l'adoption de la présente résolution, sa garantie de soumission par une garantie d'exécution correspondant à 50 % du prix soumissionné pour la première année du contrat;

QUE le Conseil autorise le Maire et la Directrice générale de la Municipalité à signer au nom de la Municipalité le contrat à intervenir avec *Les Excavations Dark Mercier*.

Résolution 154-2019

Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 183 587\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Sonia Lehoux,

appuyé par Roger Couture, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de St-Sylvestre informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet *Entretien des routes locales*.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Mme Nancy Gauvin nous expose la problématique dans la maison louée d'un citoyen de St-Sylvestre. Elle nous parle également de son rôle de brigadière scolaire et de son salaire, elle demande une augmentation de salaire.

M. Simon Martin et sa conjointe soulève la problématique du déversement du fossé dans leur lac. Leur chemin a besoin de grader et de gravelle. Ils demandent aussi que la municipalité regarde s'il est possible de faire une circulation d'eau entre le lac et la rivière.

M. Côté vient exposer la problématique qu'il vit avec la commission scolaire concernant le transport scolaire. La CSBE a pris la décision de ne plus offrir le transport à des enfants vivants sur la route Fermanagh.

Bibliothèque : Pas de réunion

Loisirs : La programmation des activités d'automne est sortie, la préparation de la fête des nouveaux arrivants va bon train. Résultats positifs du baseball pour les enfants cet été. Tournois de balle des rues a été apprécié, tout a bien été. Nous remercions Sonia Lehoux pour son implication

Matières résiduelles : Manque une résolution de la régie. L'achat du terrain dans le parc industriel sera fait en 2019.

Centre multifonctionnel : On attend après l'environnement pour l'inspection des équipements en place après quoi, ils approuveront les installations.

Inspecteur municipal : Chemin vieux Ste-Catherine, ponceau M. Pierre Labbé, entrée Mme Lucette Lafrance et M. Marc Allard, lac Chemin de Craig chez Gabrielle Potvin.

CCU : Aucune rencontre

MRC : Un fond de 200 000\$ a été versé dans le fond d'appui du rayonnement du Fort au Domaine du Mont Radar par la MRC. Le CLD s'est fusionné avec la MRC.

Pompier : Depuis un an, le personnel essaie un nouveau système de communication et c'est positif. On se dirige vers l'application de *SURVI-MOBILE*.

Corporation DÉFI :

Comité éolien : Réunion : le parc éolien est le plus efficace de toutes les installations de Pattern. Les entrées seront ouvertes toute l'année.

Développement local : Le gouvernement fédéral octroiera une subvention d'environ 800 000\$ au Domaine du Mont Radar.

Comité famille : Rencontre MADA-famille : date à déterminer. En présence de la conseillère Nancy Lehoux et de M. le Maire.

Correspondance : voir courriel, Décision de la CPTAQ

Varia : Aucun

Résolution numéro 155-2019
Résolution sur les comptes à payer

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 8123 au numéro 8174 inclusivement tel que présenté.

Levée de l'assemblée est faite à 21h12, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 7 octobre 2019.

Mario Grenier

Marie-Lyne Rousseau

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Mario Grenier